



CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 09 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Date de la convocation : mercredi 04 septembre 2024

Présents :

Jean Didier BATBY, Patricia LOUBERE, Muriel BERGES, Sandrine BLAISUS, Evelyne COURROS, Jean-Marie DOUTHE, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Sylvie DUFAU, Cécile GARRIDO, Jean-Marc HAUQUIN, Colette LAPEYRE, Geneviève MALET, Patrick POSTIS, Jean-Pierre POUSSARD, Michèle PROSPER, Jean-Marie SAUBANERE, Nicolas SAUGNAC

Absents :

Laurent CIVEL, Armandine BEAUGIER, Christian BENESSE, Thierry BIBES, Jean René HAUQUIN, DOMINIQUE DUBARRY, Sabine DEHEZ, Véronique TOUYA, Jacques LARRIEU, Marie-Hélène PALLARES, Bernard POCH

Pouvoirs :

Marcel BOUTET a donné pouvoir à Jean-Marie SAUBANERE, Danièle DINCLAUX a donné pouvoir à Cécile GARRIDO, Jacques DURAND a donné pouvoir à Patrick POSTIS, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Michèle PROSPER, Annick SOUBIROU a donné pouvoir à Evelyne COURROS

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	17
Pouvoirs	5
Votants	22

N° 20240909-002

CIAS - DECISION MODIFICATIVE N°2

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires au niveau de Budget général du CIAS, section fonctionnement

Madame la Vice-Présidente expose,

Suite au recalcul des intérêts de l'emprunt pour l'EHPAD des 5 rivières, il s'avère que les comptes dotés sont supérieur aux écritures comptables effectuées

- « 66111 intérêts réglés à l'échéance »
- « 661121 ICNE de l'exercice N »
- « 661122 ICNE de l'exercice N-1 »
- « 62872 remboursement frais budgets annexes »

- Les comptes sont ajustés

Comme suit :



SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 - Charges à caractère général	77 163,15 €	Chapitre 70 produits et services	
62 - autres Services Extérieurs	77 163,15 €	7088 autres produits d'activités annexes	
62872 remboursement frais budget annexes	77 163,15 €		
66- Charges financières	77 163,15 €		
66111 intérêts réglés à l'échéance	8 809,74 €		
661121 ICNE de l'exercice N	994,02 €		
661122 ICNE de l'exercice N-1	84 978,87 €		
TOTAL DEPENSES	- €	TOTAL RECETTES	- €

En Fonctionnement :**En dépenses**

011 charge à caractère général + 77 163.15€

62872 remboursement frais budgets annexes + 77163.15€

66 Charges Financières : - 77 163.15€

66111 intérêts réglés à l'échéance » + 8 809.74€

661121 ICNE de l'exercice N»- 994.02€

661122 ICNE de l'exercice N-1 » - 84978.87€

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1

A APPROUVER la décision modificative

ARTICLE 2 :

A AUTORISER le Président à signer tout document à cet effet,

ARTICLE 3 :

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 19 SEP. 2024

La Vice Présidente du CIAS
Patricia LOUBERE

C.I.A.S.
du Pays TARUSATE
Patricia LOUBERE

Envoyé en préfecture le 18/09/2024

Reçu en préfecture le 18/09/2024

Publié le 19/09/2024

ID : 040-264004292-20240909-240909H1708H1-DE



compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

